



Reporting **Article 173** de la **loi de transition énergétique pour la croissance verte** et **Article D.533-16-1** du COMOFI au titre de l'exercice 2019



Exercice 2019

Signatory of:



Groupe AGRICA



SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| 1. Présentation générale du Groupe AGRICA et des fondements de sa démarche ISR | page 3 |
| 1.1 Présentation du Groupe AGRICA | page 3 |
| 1.2 Rappel contextuel et historique de la démarche ISR | page 3 |
| 1.3 Portage de la démarche ISR et participation à des initiatives de place | page 5 |
| 1.4 Description de la démarche ISR | page 6 |
| 2. Démarche ISR du Groupe AGRICA : une sélection rigoureuse de valeurs basées sur une approche «best in class» et une attention croissante portée aux défis climatiques et de transition énergétique | page 7 |
| 2.1 Présentation de la démarche ISR | page 7 |
| 2.2 Périmètre d'application | page 10 |
| 2.3 Déploiement de la nouvelle Charte ISR Groupe AGRICA | page 10 |
| 3. Analyse des résultats de l'étude sur la performance ESG du portefeuille du Groupe AGRICA au 31/12/2019 | page 11 |
| 3.1 Suivi des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur les investissements en valeurs mobilières | page 11 |
| 3.2 Pratiques de votes / dialogue | page 12 |
| 3.3 Autres démarches ESG | page 12 |
| 3.3.1 Private equity | page 12 |
| 3.3.2 Patrimoine Immobilier et Forêts | page 13 |
| 3.3.3 Investissements dans l'action sociale | page 13 |
| 3.4 Suivi des enjeux liés aux changements climatiques sur les investissements en valeurs mobilières | page 14 |
| 3.4.1 Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille du Groupe AGRICA | page 14 |
| 3.4.2 Mesure de la performance de transition énergétique | page 15 |





1. Présentation générale du Groupe AGRICA et des fondements de sa démarche ISR

1.1 Présentation du Groupe AGRICA

Avec près de 700 000 retraités à ce jour et plus d'1,5 million de cotisants dans plus de 200 000 entreprises, le Groupe AGRICA est l'interlocuteur de référence du monde agricole sur l'ensemble de ses filières pour le développement et la promotion de la protection sociale complémentaire.

Groupe professionnel, il propose des solutions adaptées aux spécificités des métiers et des enjeux de ce secteur économique incontournable et au cœur de notre identité française.

Retraite, santé, prévoyance, épargne et prévention : les expertises du Groupe et celles de ses partenaires sont chaque jour mises en œuvre pour protéger et accompagner ses clients.

Les entreprises clientes du Groupe appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

1.2 Rappel contextuel et historique de la démarche ISR

Le Groupe AGRICA, organisme de protection sociale paritaire au service des entreprises et des salariés du monde agricole, a adopté dès 2006 une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

■ Les fondements de la démarche

- L'ISR porte les valeurs paritaires et sociales validées par nos administrateurs et chères à notre monde affinitaire.
- Il souligne ainsi notre attachement à préserver les liens historiques et privilégiés avec notre secteur professionnel.
- Le socle de notre approche repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.
- Notre démarche ISR s'intègre dans une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dont les principes constituent l'ADN du Groupe AGRICA.

■ Le cadre de la démarche

- La démarche militante du Groupe concerne la quasi-totalité de ses placements financiers. Elle rend naturelle son adhésion aux contraintes réglementaires sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et ce dans le respect des conventions et recommandations opposables (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Conventions fondamentales de l'OIT, Recommandations de l'OCDE, Objectifs de développement durable ODD, etc.).
- AGRICA est depuis octobre 2018 signataire des Principes d'Investissements Responsables des Nations Unies (UN PRI).
- Le déploiement de la démarche ISR s'exerce dans le cadre de l'évolution des dispositions et/ou directives des autorités de contrôle suivantes :
 - ACPR
 - AMF
 - ESMA

Le référencement et le suivi du déploiement de la politique ISR sont pris en charge par AGRICA ÉPARGNE - filiale à 100% des institutions de prévoyance du Groupe - agissant en tant que prestataire de services.



■ Nos valeurs

Le présent rapport au titre de l'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité de notre Charte de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), adoptée en 2006 et reflète les principes posés par la Charte d'Investissement Responsable du Groupe adoptée en 2018. Aussi, ce rapport intègre et respecte les valeurs de notre Groupe :

1. Paritarisme

Les représentants des entreprises et des salariés agricoles composent à parts égales les instances de décision des institutions du Groupe.

2. Engagement durable

Le Groupe AGRICA s'engage sur le long terme auprès de ses clients, en les accompagnant et en les protégeant contre les aléas de la vie personnelle et professionnelle à travers notamment une garantie de continuité d'un revenu.

3. Solidarité

Le Groupe AGRICA s'inscrit dans le pacte intergénérationnel de la retraite par répartition, la mutualisation des risques, l'ajustement des coûts grâce aux accords collectifs, et ses activités sociales qui soutiennent les salariés et leur famille dans les difficultés.

4. Responsabilité

Les orientations stratégiques du Groupe intègrent des préoccupations environnementales, sociales et sociétales à travers sa politique RSE et d'investisseur responsable.

Investisseur de long terme, nous estimons que la capacité des entreprises à appréhender les enjeux ESG et climatiques représente un levier de création de valeur durable.





1.3 Portage de la démarche ISR et participation à des initiatives de place

Portée par les instances dirigeantes du Groupe, notre stratégie d'investissement, revue en 2018 dans la Charte ISR, nous permet de réaffirmer les valeurs et les engagements du Groupe en y associant continuellement nos parties prenantes.

En 2018, le Groupe s'est doté d'un Comité ISR, animé par AGRICA ÉPARGNE, auquel participent des membres du Comité Exécutif du Groupe AGRICA ainsi que des membres de la Direction Financière et du Département Communication. Ce comité, qui s'est réuni en 2019, dialogue sur l'ensemble des sujets ESG et suit les évolutions réglementaires inhérentes et les meilleures pratiques ESG.

Sensibilisés à travers différentes initiatives, formations, conférences, trophées, nos parties prenantes (collaborateurs, clients, bénéficiaires, prestataires, sociétés de gestion...) sont invitées à prendre une part active à la démarche ISR du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe AGRICA entend rappeler son engagement auprès de ses clients et des acteurs de place en diffusant sa Charte ISR et en participant activement aux initiatives qui favorisent la diffusion de bonnes pratiques.

Le Groupe AGRICA est :

- Signataire depuis octobre 2018 des Principes pour l'Investissement responsable de l'Onu (UN PRI), et ce afin de s'inscrire dans une démarche collaborative, de transparence et de reporting régulier sur l'intégration des facteurs ESG et climatiques dans ses investissements. Début 2020, le Groupe AGRICA a publié son premier rapport PRI sur la base de ses investissements 2019.



- Membre de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2I), dont l'un des objectifs est de définir et normer les meilleures pratiques pour les investisseurs institutionnels sur les techniques de gestion, les marchés, et les instruments financiers (<http://www.af2i.org/investisseurs-institutionnels/af2i-af2i.html>).
- Membre actif de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et siège au comité d'investissement via sa filiale AGRICA ÉPARGNE (<https://www.afg.asso.fr/solutions-depargne/presentation-isr/>).
- Pilote du groupe de travail ISR de la Fédération Agirc-Arrco, régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé.

Par ailleurs, la démarche active du Groupe est reconnue :

- Dès 2009, le Groupe reçoit le prix de l'investisseur responsable.
- Il obtient chaque année le Label « Transparence de la gestion financière », décerné par l'Agefi.
- Il a été récompensé lors des Argus de l'innovation en 2010 et des Argus d'Or en 2011 pour ses initiatives en matière de développement durable, innovation managériale et management des ressources humaines.
- Par ailleurs, le Groupe AGRICA a remporté en 2019 le MSCI European Property Investment Award de la meilleure performance dans la catégorie Fonds équilibrés sur le marché français. Cette distinction souligne les performances des investissements immobiliers du Groupe notamment sur les critères du rendement locatif et de la croissance en capital, dans le respect des critères ESG.





1.4 Description de la démarche ISR

Notre approche ISR est inclusive et pragmatique, fondée sur les meilleures pratiques sectorielles, et tient compte des enjeux de responsabilité sociétale actuels et futurs en accord avec nos valeurs.

Ainsi, le Groupe AGRICA, s'engage à ce que progressivement ses investissements réalisés, pour toutes les classes d'actifs :

- Intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs stratégies et activités.
- Respectent les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) interdisant la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et armes à sous munitions.
- Affichent un niveau de garantie suffisant de maîtrise des risques ESG. Une attention particulière est portée aux entreprises contrevenant de manière sérieuse et répétée aux normes ou conventions internationales et qui ne rapportent pas suffisamment sur les mesures de remédiation adoptées pour réparer les dommages causés et prévenir les risques liés à leur activité.
- Ne soient pas impliqués dans des activités présentant des risques majeurs en termes de santé publique.
- Tiennent compte des défis climatiques en cherchant à minimiser leur empreinte carbone et en adoptant une stratégie de transition vers une économie bas carbone.

100% des investissements en valeurs mobilières,
en gestion dédiée et sous mandats, sont évalués sur des critères ESG et Climat.

Le Groupe AGRICA entend également jouer un rôle proactif dans la prise en compte des enjeux ESG et climatiques pour les investissements opérés à travers des fonds ouverts.

Cette démarche ESG se base sur une approche intégrée, directement déployée auprès des gestionnaires.

Dans ce contexte, il était donc naturel pour le Groupe AGRICA de rendre compte de sa stratégie ESG et Climat. En conformité avec l'article 173 de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, nous publions ci-après les informations relatives à notre démarche ISR.





2. Démarche ISR du Groupe AGRICA : une sélection rigoureuse de valeurs basée sur une approche «best in class» et une attention croissante portée aux défis climatiques et de transition énergétique

2.1 Présentation de la démarche ISR

La démarche ISR du Groupe AGRICA définie dès 2008 et enrichie en 2018, reflète ses valeurs phares : paritarisme, engagement durable, solidarité, responsabilité. C'est une démarche stable et permanente, qui a permis de suivre l'évolution de ses investissements et de dialoguer avec ses sociétés de gestion.

Précurseur dans sa démarche, le Groupe AGRICA souhaitait que celle-ci soit fiable, dynamique, rigoureuse, opposable et qu'elle soit strictement respectueuse des traités internationaux, conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne. Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

ODD, de quoi s'agit-il ?

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, lors d'un sommet historique des Nations Unies, les pays ont adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable.

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...



Conformément aux Principes d'Investissement responsable (UN PRI), par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE et avec l'appui de l'agence Vigeo Eiris, le Groupe AGRICA a ainsi défini ses propres critères de sélection des valeurs investies, répartis sur six thématiques présentées ci-dessous et consolidées sur 3 piliers E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance) :

■ Les droits humains

Cette thématique couvre le respect des droits humains fondamentaux tels que définis par les conventions internationales et traités et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises. Elle porte également sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels que reconnus par les conventions de l'OIT, comme la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la non-discrimination sur le lieu de travail, et la promotion et l'égalité des chances. Ces questions traitent en filigrane de sujets repris en partie par les ODD 5 et 8 sur l'égalité des genres et les conditions de travail décentes.

■ Les comportements sur les marchés et les relations clients-fournisseurs

Cette thématique prend en compte des critères liés aux relations et à la défense des intérêts des clients et consommateurs à travers des critères d'évaluation portant sur la sécurité des produits, ou l'information des clients. Elle porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants, et de l'intégration par ces derniers des facteurs sociaux et environnementaux. Enfin, elle traite de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption. Autant de thèmes abordés dans les objectifs de développement durable 12 et 16 sur les conditions de production et de consommation responsable, et également sur la stabilité des cadres institutionnels, législatifs et réglementaires garants du respect des règles de marché.

■ Les ressources humaines

Les questions abordées sous cette thématique sont relatives à la promotion et l'effectivité du dialogue social, la représentativité des salariés, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité, ou encore la gestion maîtrisée des restructurations. Appliquées aux conditions de travail des salariés, ces enjeux font écho aux objectifs de développement durable 3, 4 et 8 en ce qui concerne la santé, les bonnes conditions de travail et de formation des collaborateurs au sein des entreprises investies.

■ Environnement

Les critères sous revue sous ce thème portent sur la définition de la stratégie environnementale et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, la maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes, la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits, ou encore la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports.

Ils reflètent les questions abordées par les ODD n° 7, 12, 13, 14, et 15 sur la promotion des énergies propres, les actions de lutte contre le réchauffement climatique et l'accompagnement vers la transition énergétique, la protection des océans et la vie sous-marine, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que des processus de production et de consommation respectueux de ces enjeux.



■ Engagement sociétal

Cette thématique englobe les enjeux liés à l'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social de leur territoire d'implantation et les impacts sociétaux des produits et services liés à leur activité. Elle couvre des enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sur les territoires d'implantation des sites notamment dans les pays en développement, à leur croissance économique et sociale via la création d'emplois locaux, d'infrastructures, et tient compte des enjeux liés à l'accessibilité des produits et services de base pour les populations les plus démunies. Selon les secteurs d'activité et entreprises concernées, les sujets analysés peuvent être liés aux ODD n°1, 2, 3, 6, 7, 9, ou encore 11.

■ Gouvernance

Sont analysés sous cette thématique l'indépendance et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossement des critères de performance à la rémunération des dirigeants.

Ces enjeux sont liés à l'ODD n°16 sur la nécessité d'avoir des institutions et un cadre législatif et réglementaire stable et protecteur, garant de la raison sociale et des intérêts économiques de la personne morale qu'est l'entreprise, et ceux de ses parties prenantes, actionnaires et salariés.

Outre ces critères, le Groupe AGRICA, par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE, qui est chargée du suivi du déploiement de la démarche ISR, se montre vigilant et assure un suivi constant des controverses et alertes dont les valeurs investies font l'objet.





2.2 Périmètre d'application

Aujourd'hui, 100% des actifs valeurs mobilières du Groupe AGRICA sont couverts par une démarche d'investissement responsable.

Sur 8,6 milliards d'euros de placements long terme gérés, 100% de la part valeurs mobilières gérée par le Groupe au 31/12/2019, soit plus de 7 milliards d'euros, le sont dans une démarche responsable

Cette démarche intégrée s'appuie sur le pôle d'expertise constitué au sein d'AGRICA ÉPARGNE par :

- une équipe interne dédiée,
- une approche propriétaire AGRICA ÉPARGNE,
- la recherche indépendante, ESG et Climat, de l'agence Vigeo Eiris,
- un univers de 4 500 valeurs, cotées en Europe, en Amérique du Nord, en Asie Pacifique et dans les pays émergents.

Cette approche propriétaire qui n'exclut aucun secteur d'activité, tient compte des enjeux sectoriels les plus saillants, et des meilleures pratiques au sein de chaque secteur (approche « best in class »). Elle s'appuie sur un choix de critères définis par le Groupe AGRICA depuis près de 10 ans, fruit des convictions du Groupe pour défendre les intérêts et attentes de ses parties prenantes.

2.3 Déploiement de la nouvelle Charte ISR Groupe AGRICA

Fort de sa nouvelle charte ISR publiée en 2018, le Groupe AGRICA a mené en 2019 les travaux visant son déploiement.

Ce travail, réalisé conjointement avec sa filiale AGRICA ÉPARGNE, a conduit à la mise à jour de sa politique d'investissement et à réaffirmer ses trajectoires ESG et climatiques sur les investissements en valeurs mobilières.

Cette politique sera déployée sur 100% de ses investissements valeurs mobilières et auprès de ses partenaires dès 2020.

C'est ainsi que le Groupe a confirmé son approche Environnementale, Sociale et de bonne Gouvernance dans ses stratégies d'investissements à travers une vision « best in class », et d'exclusion des pires émetteurs sur le plan ESG et notamment de ceux faisant l'objet de controverses critiques ne s'inscrivant pas dans une démarche RSE.

Le Groupe a également réaffirmé son engagement sur les enjeux climatiques en ligne avec l'accord de Paris à travers deux stratégies climatiques complémentaires :

- La stratégie Carbone : le Groupe exclura de ses investissements les émetteurs à l'empreinte carbone critique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique, en informant les émetteurs concernés. L'objectif est de contribuer à la trajectoire de neutralité carbone de l'Union Européenne d'ici 2050.
- La stratégie Charbon thermique : le Groupe exclura de ses investissements les émetteurs qui réalisent plus de 20% de leurs activités dans l'extraction ou la production énergétique liées au charbon thermique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique, en informant les émetteurs concernés. L'objectif est de s'inscrire dans les recommandations de sortie du charbon thermique d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.





3. Analyse des résultats de l'étude sur la performance ESG du portefeuille du Groupe AGRICA au 31/12/2019

Dans un souci de transparence, le Groupe AGRICA, par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE, a mandaté Vigeo Eiris, agence indépendante d'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, afin de procéder à une étude externe de la performance ESG & Climat de son portefeuille valeurs mobilières au 31/12/2019.

L'objectif de cette étude était de mesurer la performance du portefeuille du Groupe AGRICA et le respect de sa démarche d'investissement.

3.1 Suivi des enjeux Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur les investissements en valeurs mobilières

La méthode de Vigeo Eiris, qui couvre l'ensemble des facteurs de risque ESG, consiste à fournir pour chaque émetteur un score global, un score par domaine et un score par facteur de risque et ce sur une échelle de 0 à 100. Le score du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée par les actifs des scores des émetteurs non souverains ou émetteurs souverains.

Les résultats de cette étude sur les encours au 31/12/2019 ont démontré que :

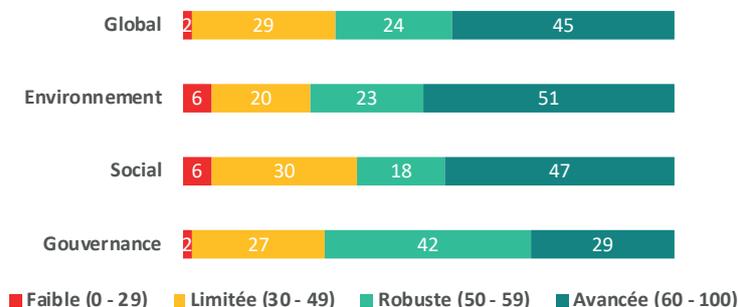
■ Emetteurs non souverains

➤ Le portefeuille du Groupe AGRICA obtient un score « robuste » selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris tant au niveau global que sur les 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance.

Les points de vigilance sur les valeurs en portefeuille portent notamment sur les thématiques « Rémunérations des dirigeants et les réorganisations ».

➤ 69% des investissements du portefeuille du Groupe AGRICA sont à présent répartis sur des émetteurs à la performance globale « robuste » ou « avancée » contre 53% en 2018.

Répartition des investissements par niveau de performance (%)



■ Emetteurs souverains

➤ Le portefeuille du Groupe AGRICA obtient cette année encore un score « avancé » selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris tant au niveau global que sur les 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance.



3.2 Pratiques de votes / dialogue

Dans le cadre de la gestion des fonds dédiés au Groupe AGRICA, ses sociétés de gestion partenaires exercent, pour son compte, le droit de vote aux assemblées générales pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

De même, le Groupe engage un dialogue avec les sociétés qui gèrent ses fonds pour promouvoir les meilleures pratiques de responsabilité sociale et de protection de l'environnement.

■ La politique de vote accorde une grande importance aux principes de bonne gouvernance

En effet, les grands principes et les points de vigilance de la politique de vote sont les suivants :

- permanence et continuité des comptes annuels,
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction et nomination des administrateurs,
- vigilance sur la politique de rémunération des dirigeants.

Dans le cadre de la multi-gestion, le droit de vote est exercé par la société en charge de la gestion de l'OPC concerné, et ce selon la politique de vote établie par cette dernière.

■ La politique de dialogue pour promouvoir les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Par le dialogue avec les sociétés gestionnaires de ses fonds et ce notamment dans le cadre d'un questionnaire que le Groupe leur adresse, il regarde et analyse de quelle manière ces sociétés intègrent les critères ESG et climatiques.

Ce dialogue contribue à promouvoir les enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance et climatiques auprès des sociétés de gestion qui gèrent ses fonds.



3.3 Autres démarches ESG

3.3.1 Private equity

La publication des rapports ESG par les sociétés de gestion des fonds est un des critères identifiés dans le processus de sélection de ces fonds.

De plus, cette classe d'actifs permet au Groupe AGRICA d'investir, dans le respect du principe de la personne prudente, selon des thèmes auxquels il est particulièrement sensible :

- secteurs agricole et péri-agricole,
- santé,
- silver économie.

En 2019, le Groupe AGRICA a contribué, en tant qu'investisseur de référence, à la création de la SICAV Terroirs et Avenir, afin de développer les investissements à caractère social. Améliorer les conditions de travail et les conditions de vie des familles du monde agricole et assurer la bonne viabilité des exploitations agricoles : tels sont les engagements que doivent démontrer les sociétés constituant le portefeuille de ce nouveau support financier qui vient encore renforcer la politique d'investissement responsable du Groupe.



3.3.2 Patrimoine Immobilier et Forêts

Le patrimoine immobilier et forestier du Groupe AGRICA représente une valeur totale de 687 millions d'euros. Ce patrimoine est géré durablement. La gestion de ses forêts s'effectue dans le cadre de la certification PEFC dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable des forêts. La gestion de nos immeubles est conforme à notre politique de développement durable.

En effet :

- Pour tout investissement futur, un scoring de l'actif ciblé est établi selon différents critères. Un des critères de sélection pris en compte est le Développement Durable décliné sur la forme de labels ou certifications de construction ou d'exploitation.
- Pour les immeubles tertiaires sous le seuil de 1000 m², AGRICA mène une action volontariste et s'efforce de mettre en place cette « annexe verte ».

Les labels ou certifications les plus courants sont HQE (France), BREEAM (UK) ou LEED (US).

En 2019, AGRICA a acquis un premier actif labellisé BREEAM in Use Very Good équivalent du HQE Exploitation français.

- Pour les actifs tertiaires de plus de 1000 m², AGRICA a initié les démarches relatives aux respects des obligations du Décret Tertiaire visant à améliorer les performances énergétiques de ses actifs dans le cadre de la loi sur la Transition Énergétique.

Par ailleurs, pour alimenter cette annexe, le Groupe déploie sur un premier échantillon d'actifs des outils de mesure visant à maîtriser et économiser l'énergie avec l'installateur OzeEnergie.

Les mesures prises permettent ensuite de définir sur quels paramètres jouer pour améliorer la performance.

Les trois paramètres sont :

- la qualité du bâti,
- la qualité des installations techniques,
- le comportement de l'occupant.



3.3.3 Investissements dans l'action sociale

Le Groupe AGRICA est mobilisé pour la protection sociale du monde agricole.

Au-delà des missions premières du Groupe AGRICA en retraite complémentaire, santé, prévoyance et épargne retraite, le Groupe investit dans des dispositifs d'action sociale et de prévention originaux qui constituent autant de preuves concrètes de son engagement social et solidaire. Enfin, par ses initiatives en faveur de l'investissement responsable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, AGRICA agit pour un monde meilleur : une idée d'avenir !

En 2019, le Groupe AGRICA a investi pour plus de 12 millions d'euros dans les dispositifs suivants :

- Handicap / perte d'autonomie
- Santé / bien-être au travail
- Aide aux aidants
- Passage et accompagnement à la retraite
- Retour à l'emploi
- Deuil
- Soutien Financier aux familles

En 2019, les délégués régionaux action sociale AGRICA ont déployé 250 actions sur les territoires.

Fort de son partenariat historique avec le réseau des maisons de retraite non médicalisées MARPA, le Groupe AGRICA a par exemple investi dans une offre de formation « antigaspi » spécialement adaptée à leurs problématiques. Initiée en collaboration avec Silver Fourchette, il s'agit d'une démarche globale de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en étant au bénéfice de la santé et du bien-être des résidentes et résidents des maisons de retraite.



3.4 Suivi des enjeux liés aux changements climatiques sur les investissements en valeurs mobilières

La prise en compte des critères environnementaux (transition énergétique, changement climatique, etc.) dans la notation des entreprises a été retenue par le Groupe AGRICA depuis l'origine de la démarche en 2008.

Aujourd'hui, le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE, a fait le choix de procéder aux mesures suivantes :

- l'empreinte carbone de son portefeuille,
- la transition énergétique de ses investissements,
- son empreinte énergie fossile,
- son empreinte charbon,
- son investissement dans les entreprises ayant un chiffre d'affaires sur les biens et services verts supérieur à 20%.

C'est dans ce cadre qu'AGRICA ÉPARGNE a sollicité Vigeo Eiris, agence spécialisée dans la gestion des risques ESG et climatiques pour mener une étude externe.

À partir de 2020, le Groupe mettra en place deux stratégies d'investissement relatives au carbone et au charbon. Il désinvestira progressivement des éventuelles implications dans des émetteurs à l'empreinte carbone critique ou réalisant plus de 20% de leur activité dans l'extraction ou la production d'énergie liée au charbon thermique et ne démontrant pas une stratégie de transition énergétique.

3.4.1 Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille Groupe AGRICA

■ Emetteurs non souverains

L'empreinte carbone du portefeuille permet d'apprécier les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité des sociétés en portefeuille, à leur consommation d'énergie, déplacements, fret, immobilisations et consommables. Cette empreinte carbone est exprimée en tonnes équivalent CO₂.

Par rapport à l'année précédente, l'audit de portefeuille du Groupe AGRICA à fin décembre 2019 montre une relative stabilité avec des améliorations, notamment en ce qui concerne la performance de transition énergétique et les investissements réalisés sur des entreprises tirant plus de 20% de leur revenu d'une offre de biens et de services verts.

- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille du Groupe AGRICA est stable de grade «C», sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).
- L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille, qui correspond à la somme des émissions de CO₂ de chaque entreprise rapportée à son chiffre d'affaires et son poids dans le portefeuille, a baissé de 66 % par rapport à 2017.
- Les émissions financées totales attribuées à l'investisseur en fonction de sa prise de participation capitalistique dans chacune des entreprises du portefeuille ont également baissé de 66% par rapport à 2017.

Cette empreinte carbone moyenne pondérée correspond à la somme des émissions (scope 1 & 2) des entreprises du portefeuille, pondérée par leur poids au sein du portefeuille.

■ Emetteurs souverains

Le Groupe AGRICA réalise un suivi sur les enjeux climatiques de ses investissements souverains.

- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille est stable de grade «C», sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).





3.4.2 Mesure de la performance de transition énergétique

■ Emetteurs non souverains

Concernant la stratégie de transition énergétique, le portefeuille affiche une performance « robuste », démontrant depuis 2017 que les entreprises investies, en moyenne, améliorent leur stratégie visant à réduire l'impact de leur activité sur le changement climatique.

A cet égard, il est intéressant de faire observer que :

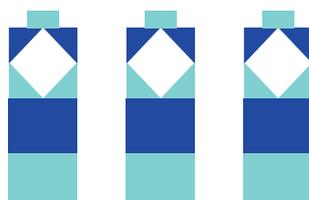
- 18,9 % des investissements d'AGRICA portent sur des entreprises dont au moins 20 % des revenus sont générés par une offre de biens et de services verts.
- 9,5% des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20% ou plus de leurs revenus d'activités, liées aux énergies fossiles, soit un résultat stable par rapport aux années précédentes.
- 0,3% des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20% ou plus de leurs revenus d'activités d'extraction du charbon ou de la production d'électricité issue du charbon thermique, soit un résultat stable par rapport aux années précédentes.

■ Emetteurs souverains

En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique des émetteurs souverains, le portefeuille affiche une performance « avancée ».

À noter également que l'ensemble des pays investis ont ratifié l'accord de Paris sur le climat.

Le développement durable est au cœur du projet du Groupe AGRICA, qui réitère son attachement à un modèle de développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.





Retrouvez toutes les informations sur la politique RSE
et la démarche ISR du Groupe AGRICA sur son site www.groupagricar.com
<https://www.groupagricar.com/qui-sommes-nous/politique-financiere-responsable>

Suivez l'actualité d'AGRICA sur les réseaux sociaux :

